



RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00298

Numéro SIREN : 499 091 551

Nom ou dénomination : AB POST

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2017 sous le numéro de dépôt 145

Aut B 298
POUR VALOIR PROCÈS-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N° A 145
LE 12.1.17
LE GREFFIER DU TRIBUNAL

AB POST

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : ZA du V - 12, route des 4 Vents
50220 PONTAUBAULT

499 091 551 RCS Coutances

EXTRAIT

du

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 DECEMBRE 2016

L'an 2016, le 28 Décembre, à 8 heures 30,

La société CAP 270 HOLDING,

Société à responsabilité limitée au capital de 184 000 euros, ayant son siège social
67, rue de la Constitution 50300 AVRANCHES, immatriculée au Registre du commerce et
des sociétés sous le numéro 539 595 025 RCS COUTANCES,

représentée par son gérant, Monsieur Eddie LEMAITRE,

Associée unique de la société AB POST,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société AB POST, la Société CAP 270 HOLDING, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2016 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 01 12 2016.

La Société CAP 270 HOLDING, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice,

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

(...)

QUATRIEME DECISION

Les mandats de la société FIDORG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société GROUPE FIDORG, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration, et la société GROUPE FIDORG ayant exprimé le désir de ne pas être renouvelé dans son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant, l'associée unique décide :

- de renouveler le mandat de la société FIDORG AUDIT en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- et de nommer la société FIDORG AUDIT Ile de France, dont le siège social est 62, rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS (340 105 618 RCS Paris), en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice à clore le 30 Juin 2022.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Extrait certifié conforme
Le 28 décembre 2016

La SARL CAP 270 HOLDING,
Présidente de la SAS AB POST,
représentée par Eddie LEMAITRE, gérant

